

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01903

Numéro SIREN : 492 993 936

Nom ou dénomination : M.O. VIA

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004843

M.O. VIA

Société par actions simplifiée au capital de 1 615 000 euros
Siège social : 73 route de Biviers, 38330 SAINT ISMIER
RCS GRENOBLE 492 993 936

COMPTES ANNUELS ET ANNEXES

Exercice clos au 30.06.2021

Certifiés conformes,
Le Président
Michel BLANC



Désignation de l'entreprise : SAS M.O.VIA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 73 ROUTE DE BIVIERS 38330 ST ISMIER Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 2 9 9 3 9 3 6 0 0 0 1 1 Néant

				Exercice N clos le		N-1	
				3 0 0 6 2 0 2 1		3 0 0 6 2 0 2 0	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 430	AS	1 129	1 301	1 936
	Autres immobilisations corporelles	AT	989	AU	552	437	635
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	355 602	CV		355 602	372 602
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			300 000
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	359 021	BK	1 681	357 340	675 373
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		DIVERS	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY
Autres créances (3)	BZ			649 676	CA	649 676	809 364
Capital souscrit et appelé, non versé	CB				CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				CE		
Disponibilités	CF			1 754 327	CG		1 754 327
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	69	CI	69	7
		TOTAL (III)	CJ	2 404 072	CK	2 404 072	2 034 516
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 763 092	IA	1 681	2 761 411
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks		Créances		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cet état

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS M.O.VIA

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1....6.15...0.00.....)	DA	1 615 000	1 615 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	161 500	161 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	604 169	743 946		
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	329 887	160 223		
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DI	2 710 556	2 680 669	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	32 647	3 130		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 423	9 173		
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 785	16 916		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA					
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	50 855	29 220		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 761 411	2 709 889		
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Ecart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	50 855	29 220			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS M.O.V.T.A		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			FG	130 000	FH		FI	130 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	130 000	FK		FL	130 000	155 623
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO		6 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	5 280	5 280	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	135 281	166 903
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	37 952	42 149	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	4 039	2 181	
	Salaires et traitements*				FY	53 280	47 280	
	Charges sociales (10)				FZ	21 505	18 927	
	DÔTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*	GA	833	763	
				- dotations aux provisions	GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD						
	Autres charges (12)				GE	0		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	117 611	111 300	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	17 670	55 603	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	1 327	1 539	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	354 933	122 698	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	354 933	122 698	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR			
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	354 933	122 698	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	371 276	176 763	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS M.O.VIA		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 537	5 001	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	317 200		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	326 737	5 001	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3	1	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	317 200	181	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	317 203	182	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II	9 534	4 819	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	50 923	21 358	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	816 951	294 602	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	487 064	134 378	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	329 887	160 223	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HV		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 280	5 280	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
BONI LIQUIDATION FONCIERE DU RHONE		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
CESSION IMMOBILISATIONS		317 200	317 200		
REGULARISATION COMPTES DE TIERS		3			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cédex 04

L'ANNEXE

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 761 411.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 130 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 329 887.20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-L/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 430		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	989		
TOTAL	3 419		
Autres participations	372 802		
Prêts, autres immobilisations financières	300 000		
TOTAL	672 802		
TOTAL GENERAL	676 221		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 430	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			989	
TOTAL			3 419	
Autres participations		17 200	355 602	
Prêts, autres immobilisations financières		300 000		
TOTAL		317 200	355 602	
TOTAL GENERAL		317 200	359 021	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	494	635		1 129
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	354	198		552
TOTAL	848	833		1 681
TOTAL GENERAL	848	833		1 681

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	635				
Matériel de bureau informatique mobilier	198				
TOTAL	833				
TOTAL GENERAL	833				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES	10.0000	161 500			161 500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	28 603
Total	28 603

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 600
Dettes fiscales et sociales	3 843
Total	9 443

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	69
Total	69

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

LES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION, DE RETRAITE N'ONT PAS ETE COMPTABILISES, NI VALORISES.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS M O.VIA
38330 ST ISMIER

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS DOMIDEA PROMOTION	70 000		50.00	35 000				407 924	433 940		
- PARC HORIZON	10 000		40.00	4 000				16 666	7 880		
- SAS DOMIDEA TERTIAIRE	30 000		35.00	10 500				400 000	76 875		
- SCI LES JARDINS DE PRE GAMBU	328 913		30.00	98 674					4 424		
- SARL LE CLAIX DE L'EMINENCE	1 000		30.00	300					10 508		
- SPORT PASSION PROMOTION	1 710 001		11.70	200 000					7 146		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

M.O.VIA

Société par actions simplifiée au capital de 1 615 000 euros
Siège social : 73 route de Biviers, 38330 SAINT ISMIER
RCS GRENOBLE 492 993 936

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 20 DECEMBRE 2021**

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à 329 887 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	329 887 euros
Agrémenté d'un prélèvement sur le compte « autres réserves »	20 113 euros
Soit des sommes distribuables s'élevant ainsi à	350 000 euros
En totalité à titre de dividendes	350 000 euros
Soit 2,167 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour, sur le mois de décembre 2021.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 350 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

- Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,



- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.
- De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture de l'exercice	Montant des revenus distribués		Total	Par titre
	Eligibles à la réfaction de 40%	Non éligibles à la réfaction de 40 %		
30 juin 2020	300 000 €	- €	300 000 €	1,86 €
30 juin 2019	300 000 €	- €	300 000 €	1,86 €
30 juin 2018	400 000 €	- €	400 000 €	2,48 €

Certifié conforme
Le Président
 Michel BLANC



M.O.VIA

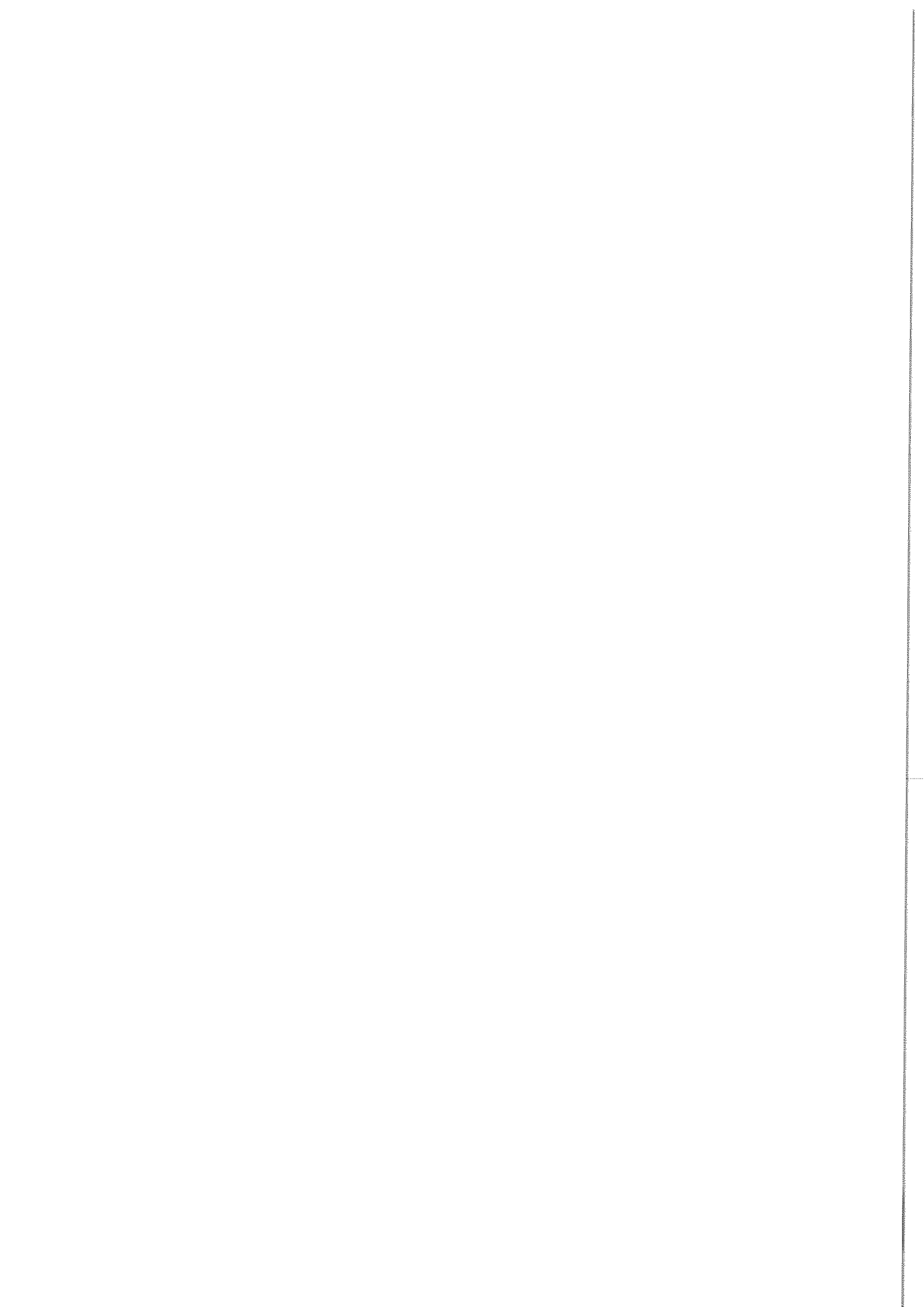
SAS au capital de 1 615 000 €uros

**Siège social : 73 route de Biviers
38330 SAINT ISMIER**

RCS GRENOBLE 492 993 936

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Juin 2021



A l'Actionnaire Unique,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS M.O.VIA relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre audit.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les principes comptables retenus par l'entité ou le groupe ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat ;
- Il n'existe pas d'événement ou de décision intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur est apparue importante au commissaire aux comptes ;
- Aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.
- Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société et décrites dans l'annexe concernant la détermination des provisions et autres éléments d'estimation significatifs des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le projet de rapport de gestion qui nous a été présenté et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS M.O.VIA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SAS M.O.VIA ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MEYLAN, le 1er Décembre 2021
Le Commissaire aux comptes
SAS ADEX, représenté par
Jean-Yves FABRE

